

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 12 octobre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claude HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BENEDETTI représentée par Didier KHELFA - Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par

Nathalie LEFEBVRE - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Mathilde CHABOCHE représentée par Hervé MENCHON - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE représenté par Eléonore BEZ - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Jean-Pascal GOURNES représenté par Vincent LANGUILLE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie JOISSAINS représentée par Sylvaine DI CARO - Philippe LEANDRI représenté par Olivier FREGEAC - Pierre LEMERY représenté par Dona RICHARD - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Vincent GOYET - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Etienne TABBAGH représenté par Anne MEILHAC - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Yves WIGT représenté par Jean-François CORNO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Stéphanie FERNANDEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Gérard BRAMOULLE - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Monique SLISSA - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Aicha SIF représentée à 14h24 par Jean-Marc SIGNES - Jean-Marc COPPOLA représenté à 14h45 par Pierre HUGUET - Lisette NARDUCCI représentée à 15h15 par Joël CANICAVE - Marcel TOUATI représenté à 15h14 par Nathalie TESSIER - Gérard AZIBI représenté à 15h30 par Laure ROVERA - Richard MALLIE représenté à 15h43 par Amapola VENTRON - Martine CESARI représentée à 16h12 par Romain BUCHAUD - Julie ARIAS représentée à 16h14 par Yannick GUERIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée à 16h15 par Olivier GUIROU - Nicole JOULIA représentée à 16h40 par Claudie MORA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h05 - Anne MEILHAC à 15h35 - Françoise TERME à 15h51 - Vincent KORNPROBST à 15h56 - Perrine PRIGENT à 15h56 - Henri PONS à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h08 - Sébastien JIBRAYEL à 16h10 - Marie BATOUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h13 - Nathalie LEFEBVRE à 16h13 - Lyece CHOULAK à 16h14 - Nassera BENMARNIA à 16h14 - Roger GUICHARD à 16h15 - Laurent BELSOLA à 16h15 - David GALTIER à 16h18 - Georges ROSSO à 16h25 - Didier REAULT à 16h30 - Jacky GERARD à 16h30 - Eric GARCIN à 16h39 - Samia GHALI à 16h40 - Cédric JOUVE à 16h41 - Doudja BOUKRINE à 16h50 - Jean-Marc SIGNES à 16h51.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**MOB-001-14775/23/CM**

**■ Engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la mise en œuvre du Boulevard Urbain Sud (9ème arrondissement) prolongé en boulevard urbain vert (8ème arrondissement) à Marseille**  
**73397**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Suite à l'enquête publique organisée à l'automne 2015, les travaux nécessaires à la réalisation du Boulevard Urbain Sud ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 8 septembre 2016. Malgré les actions contentieuses engagées, deux juridictions distinctes, le Tribunal administratif de Marseille en première instance, et la Cour Administrative d'appel de Marseille ont confirmé l'utilité publique du projet. Par décision du Conseil d'Etat du 29 décembre 2021, les pourvois en cassation contre ces arrêts n'ont pas été admis.

Confortée par ces décisions et assurée de l'intérêt général de l'opération, la Métropole entend poursuivre la réalisation du BUS, dont un 1<sup>er</sup> tronçon entre l'échangeur Florian et le boulevard Sainte-Marguerite a été mis en service le 1er juillet 2020.

C'est pourquoi, faisant suite à la demande de la Métropole approuvée par délibération n° MOB 011-9976/21/BM du Bureau de la Métropole le 4 juin 2021, la Déclaration d'Utilité Publique initiale a été prorogée pour une durée supplémentaire de 5 ans, par arrêté préfectoral du 20 juillet 2021.

Courant 2021, deux procédures contentieuses engagées par la Ville de Marseille contre la poursuite du projet ont suspendu l'avancée de l'opération :

- En juillet 2021, la Ville de Marseille a mis fin unilatéralement à la convention de mise à disposition au profit de la Métropole, des 50 parcelles lui appartenant nécessaires à la réalisation du projet.
- En septembre 2021, la ville de Marseille a déposé un recours au Tribunal Administratif (TA) visant à annuler l'arrêté préfectoral prorogeant la DUP du Boulevard Urbain Sud.

Face à ce constat, le Préfet des Bouches du Rhône, dans un courrier adressé à la Métropole en date du 05 juin 2023, a souligné l'importance du BUS, vis-à-vis des enjeux suivants :

- Nécessité impérieuse d'améliorer les déplacements des habitants des secteurs traversés ou à desservir.
- Préservation de la sécurité des personnes et de lutte contre l'incendie, à la fois dans les quartiers Sud de la ville et dans les calanques.

Il confirme la mobilisation des services de l'Etat, afin de faciliter la réalisation de ce projet.

Dès lors, la Métropole entend désormais engager la réalisation du Boulevard Urbain Sud afin d'apporter des solutions concrètes de mobilité et de qualité de vie à ses administrés.

Au-delà du boulevard de Sainte Marguerite et jusqu'au chemin du Roy d'Espagne le Boulevard Urbain Sud sera poursuivi conformément au projet initialement prévu, en intégrant l'ensemble de ses fonctions, permettant notamment de décongestionner le carrefour de jonction du boulevard Catherine Blum et du boulevard du Redon et de réaliser le pôle d'échanges multimodal de la Gaye, terminus du prolongement du tramway T3 Nord/Sud en cours de travaux où sera réalisé un parking relais de grande capacité.

Il convient à ce titre, de préciser que la Métropole entend démarrer au plus vite les travaux de reconfiguration du carrefour du Cabot au niveau du bd la Gaye, pour améliorer son fonctionnement dans l'attente de la poursuite du Boulevard Urbain Sud. Le protocole foncier approuvant la cession par la Ville de Marseille au profit de la Métropole de deux parcelles cadastrées nécessaires à la réalisation de ces travaux, a été récemment signé par la Ville, permettant d'engager un processus opérationnel.

Entre le chemin du Roy d'Espagne et la traverse Parangon, en fonction des disponibilités foncières actuelles, la Métropole compte réaliser à court terme un boulevard urbain vert totalement apaisé affecté aux mobilités douces, aux aménagements cyclables et cheminements piétons, agrémentés d'un projet paysager renforçant l'environnement arboré et harmonieux du site (voir annexe). La sobriété de ces aménagements, respectueux du caractère naturel du site, n'obèrera aucune opportunité à plus long terme d'aménagement, le cas échéant, d'un transport en commun en site propre.

Le programme opérationnel poursuivi par la Métropole nécessite, quel que soit le tronçon du BUS à réaliser, d'obtenir la maîtrise foncière les terrains d'assiette des aménagements. Les procédures d'acquisitions foncières vont donc être réengagées, avec le lancement des enquêtes parcellaires le long du tracé. Les services métropolitains sont d'ores et déjà mobilisés pour engager un processus opérationnel au plus tôt, dès que la maîtrise foncière sera acquise sur une section fonctionnelle.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté n°2016-41 du 08 septembre 2016 déclarant d'utilité publique des travaux de réalisation du Boulevard Urbain Sud ;
- L'arrêté n°2021-42 du 20 juillet 2021 prorogeant l'arrêté n°2016-41 du 08 septembre 2016 déclarant d'utilité publique des travaux de réalisation du Boulevard Urbain Sud ;
- La délibération MOB 011-9976/21/BM du 04 juin 2021 du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- La délibération VOI 004-457/16/BM du 30 juin 2016, du Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La délibération VOI 018-785/15/CC du 19 février 2015 du Conseil de la Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que les travaux nécessaires à la réalisation du B.U.S ont été déclarés d'utilité publique.

- Qu'il convient d'engager l'ensemble des procédures afin de parvenir à la maîtrise du foncier permettant la réalisation des travaux du boulevard urbain sud à Marseille (9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements).

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

La Métropole Aix-Marseille-Provence confirme sa volonté de poursuivre le projet du Boulevard Urbain Sud déclaré d'utilité publique le 8 septembre 2016.

#### **Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement des procédures et à la constitution des dossiers en vue de la maîtrise foncière des terrains du projet.

#### **Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal – Opération 2015108400 – Nature : 2315 – Fonction : 851 – Sous-politique : C311.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseillé Délégué,  
Voirie - Infrastructures,  
Parcs et aires de stationnement,  
Pistes cyclable, Schéma de voirie

Philippe GINOUX